

FOGLIU DI STRADA LINGUA CORSA 2011-2014

Pierre GHIONGA

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, le Conseil Exécutif a souhaité imprimer un nouvel élan aux plans de développement adoptés par l'Assemblée de Corse : le plan « éducatif » défini dans le cadre du PRDF et le projet « sociétal » dans le cadre du plan stratégique.

Nous avons deux priorités :

- *structurer l'action*
- *ouvrir des perspectives nouvelles*

STRUCTURER L'ACTION

En premier lieu nous avons décidé de structurer l'action en donnant les moyens nécessaires à la réussite de la stratégie initiée par nos prédécesseurs, mais demeurée à notre sens au milieu du gué.

Aujourd'hui la nouvelle organisation est en place et l'organigramme est pourvu depuis le 1^{er} mai.

Nous avons transformé un Service de quatre personnes inséré dans la Direction de la Formation en une Direction autonome de 12 personnes, composée de trois services :

- **LE SERVICE *FURMAZIONE LINGUISTICA***, qui doit poursuivre et amplifier les programmes relatifs à l'enseignement, à la contractualisation avec l'Etat du plan de développement de l'enseignement de la langue corse, à la formation des adultes, aux ressources pédagogiques, aux technologies nouvelles (3 *agents*)
- **LE SERVICE *DIFFUSIONE LINGUISTICA***, chargé de relancer et de dynamiser la signature de la Charte de la langue dans tous les secteurs d'activités, de la structuration de l'action dans les territoires (Case di a lingua) et de l'ingénierie de projet pour les actions relatives à l'enfance hors milieu scolaire, comme la petite enfance ou les loisirs jeunesse (3 *agents*).
- **LE SERVICE *CUNSIGLIU LINGUISTICU***, qui s'installe à Corti dans les locaux de l'ancien tribunal et qui aura pour missions l'observation sociolinguistique, l'animation de travaux scientifiques dans le cadre du *Cunsigliu di a lingua* et de son comité scientifique, l'expertise linguistique, la promotion d'événements autour de la langue (4 *agents*).

A l'occasion du vote du budget primitif 2011 nous avons décidé de doubler les moyens financiers dédiés à la langue corse, qui sont passés d'un à deux millions d'euros.

OUVRIR DES PERSPECTIVES NOUVELLES

Mais l'impulsion que nous comptons donner va au-delà des moyens consentis. Il s'agit de promouvoir des idées nouvelles, d'aller au-delà des cadres juridiques et institutionnels contraints pour vous proposer des initiatives fortes, parmi lesquelles :

- Un statut d'officialité pour la langue
- Des propositions d'expérimentation de nouvelles modalités d'insertion de la langue dans le système d'enseignement
- Un partenariat avec l'Etat et l'Université de Corse pour la formation des enseignants

Dans le droit fil de la stratégie en cours d'élaboration, je vous propose les cinq axes de travail suivants pour les trois années à venir :

I - EVALUATION DES PRATIQUES ET PROSPECTIVE :

Il importe :

- **d'une part, de mesurer la situation réelle des compétences et des pratiques, de valoriser les connaissances sociolinguistiques et de diffuser les bonnes pratiques,**
- **d'autre part, de lancer les travaux de réflexion pour une nouvelle planification à horizons 7 ans et 20 ans.**

OBSERVATION SOCIOLINGUISTIQUE

Toute planification linguistique doit être élaborée sur la base d'un diagnostic de la situation sociolinguistique.

C'est ainsi que le *serviziu di u cunsigliu linguisticu* conduira :

- des enquêtes sectorielles annuelles
- une enquête triennale à partir de 2012, année de lancement des travaux pour une nouvelle planification.

Il le fera soit par ses propres moyens, soit par des commandes externes.

Les enquêtes permettront ainsi de contrôler au fil du temps l'impact de la planification. Néanmoins, il faut avoir à l'esprit que les effets d'une politique linguistique se constatent à long terme : ainsi les enfants entrant en maternelle bilingue cette année passeront leur Master dans vingt ans !

VALORISATION DES BONNES PRATIQUES ET DES CONNAISSANCES

Dans le domaine éducatif, la principale question à se poser est celle-ci : formons-nous des corsophones pour demain, dans vingt ou quarante ans. La langue corse est-elle simplement un « plus » pour le développement culturel de nos élèves, dont le Recteur a souligné à plusieurs reprises l'excellent niveau aux évaluations nationales, plutôt qu'un apprentissage complet qui permettrait l'échange en langue corse entre enfants des futures générations ?

Désormais, il s'agit donc d'aller plus loin et de repenser la place de la langue corse dans le système éducatif. Avec nos partenaires de l'éducation nationale, il conviendra d'évaluer les enseignements du plan actuel, d'étudier et de comparer théories et pratiques d'enseignement avec l'aide d'experts de Corse et de l'extérieur, par le biais notamment de colloques et séminaires.

Plus largement, il s'agit d'organiser des rencontres, débats, conférences autour des thèmes de l'aménagement linguistique, de la sociolinguistique, du bilinguisme/plurilinguisme, ou du développement culturel et économique en lien avec la langue, afin que tous les acteurs de la société corse s'approprient ces connaissances.

NOUVELLE PLANIFICATION

L'année 2012 sera consacrée au lancement des travaux de la nouvelle planification, en vue d'une adoption début 2013. Celle-ci comportera deux volets en interaction :

- L'aménagement et le développement linguistique
- Le développement de l'enseignement et de la formation

Il sera établi :

- à moyen terme : **Lingua 2020**
- à long terme : **Lingua 2030**

II - EQUIPEMENT ET NORMALISATION DE LA LANGUE :

Il s'agit par cet axe de donner à la langue les outils juridiques, scientifiques et matériels nécessaires à son développement et à sa diffusion.

STATUT D'OFFICIALITE DE LA LANGUE

Je suis convaincu pour ma part qu'un statut d'officialité territorial est nécessaire pour sauver la langue corse.

Néanmoins, j'ai conscience des obstacles juridiques et politiques que nous aurons à vaincre dans cette perspective, mais nous savons aussi que notre stratégie ne sera pleinement efficace que si le corse gagne un statut autre qu'affectif, symbolique ou scolaire. Dans cet esprit, je propose la mise en place d'un comité de rédaction chargé de faire des propositions sur un éventuel statut avant la fin de l'année 2012. Je suggère également que l'Assemblée de Corse s'appuie sur la Commission des compétences législatives et réglementaires présidée par Monsieur Pierre CHAUBON.

L'absence de tout statut légal pour la langue hors domaine scolaire et media est un frein à son utilisation professionnelle ou dans la sphère publique. J'en veux pour exemple la délibération de la commune de Galeria relative aux débats du conseil municipal en langue corse déférée au tribunal administratif ou le refus de l'ANPE d'enregistrer une offre d'emploi demandant une compétence en langue corse.

Même si le vote de l'Assemblée de Corse n'a pas de force juridique immédiate, il importe d'enclencher un processus, tout en étudiant concrètement un certain nombre d'adaptations législatives et réglementaires, dans le cadre de la commission présidée par Pierre CHAUBON et des travaux du futur *Cunsigliu di a lingua*.

Je m'appuie sur l'**article 75-1 de la Constitution**, qui dispose que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ». Celui-ci doit se traduire par des mesures concrètes en faveur du statut des langues régionales, confortant le droit à leur usage dans tous les domaines, et non demeurer sur le plan d'un symbole inopérant.

MISE EN PLACE DU « CUNSIGLIU DI A LINGUA » À CORTI

Très prochainement, je proposerai la composition et les missions d'un *Cunsigliu di a lingua* associant les instances CTC à des universitaires, à des experts, ainsi qu'à des représentants d'autres institutions et de la société civile.

Il aura pour missions principales la normalisation de la langue, l'évaluation de la politique linguistique et l'animation de séminaires thématiques et de travaux scientifiques concernant les diverses problématiques relatives à la langue corse.

NORMALISATION DE LA LANGUE :

Le comité scientifique du *Cunsigliu* et les experts associés mèneront les travaux de synthèse visant à donner les références, conseils et recommandations de plus en plus nécessaires aux signataires de la Charte de la langue, ou plus généralement à tous les acteurs de la société appelés à utiliser la langue corse dans leurs activités, tout en respectant le principe de la polynomie.

Notamment, sera étudiée la faisabilité d'un grand projet de dictionnaire de référence piloté par le CUNSIGLIU DI A LINGUA.

LANGUE CORSE NUMERIQUE

Nous avons commencé à équiper la langue en ressources numériques. Il convient aujourd'hui de développer la formation en langue corse sur Internet. Prioritairement, sera créé un site institutionnel sur la langue corse où seront mis en ligne les axes de notre politique et les ressources disponibles. Dans un second temps sera créé un Portail de la langue corse, où l'utilisateur aura accès aux liens les plus utiles. Pour ce faire il convient tout d'abord de participer à la dynamisation du web *en* ou *sur* la langue corse, par exemple par la traduction des sites grands publics.

L'adaptation des logiciels en langue corse ainsi que le développement d'outils liés au traitement automatique de la langue participeront à l'élaboration d'une langue moderne.

Parallèlement, nous souhaitons lancer, dans le cadre de la politique d'équipement des écoles bilingues, un plan en direction de celles-ci pour les aider à acquérir du matériel d'exploitation des données numérisées, à commencer par l'achat de tableaux interactifs.

Dès cette année le logiciel nomade ECOLIA, dont nous avons soutenu la construction et acheté, avec l'Académie, les droits, entrera en application. Il permettra la mise en réseau des acteurs et des pratiques du monde de l'enseignement bilingue.

Extension de nom de domaine .csc ou .corsica :

Comme vous le voyez, la politique de dynamisation et de visibilité de la langue doit intégrer une démarche globale. À ce titre, il est important que les sites corses, et surtout ceux sur la langue, disposent d'une extension de nom de domaine type .csc ou .corsica. Je suis heureux de constater que les services compétents de la CTC se sont emparés de ce projet stratégique en vue de déposer un dossier technique auprès de l'institut de gestion pour la création d'un nouveau TLD.

INGENIERIE DE PROJET

Le renforcement de la Direction, la création de trois services et la création du *Cunsigliu di a lingua* avec ses instances scientifiques permettront de mieux accompagner les porteurs de projets, qu'il s'agisse de la mise en œuvre de la Charte de la langue, de l'ingénierie de formation, de la structuration des *Case di a lingua* ou du développement du bilinguisme par secteur d'activités. Il s'agit d'aider les acteurs dans la stratégie à définir, dans la cohérence des actions, dans le suivi de leur mise œuvre, ou encore de les informer des ressources ou d'élaborer des terminologies...

NETWORK TO PROMOTE LINGUISTIC DIVERSITY (NPLD)

Nous allons intégrer le réseau européen NPLD en tant que membre à part entière. Ce réseau est composé de membres très avancés en matière d'aménagement linguistique, qui sont susceptibles de nous accompagner dans la mise en œuvre de la politique que nous entendons mener. Ce réseau permet également de réaliser des projets européens ainsi que d'échanger les bonnes pratiques.

Nous avons déjà intégré le « think tank » de cet organisme et réussi à négocier les frais d'entrée à 10 000€ par an au lieu de 30 000 €.

Nous recevrons une délégation du NPLD début 2012 lors du lancement des travaux de la nouvelle planification.

III - ENSEIGNEMENT ET FORMATION :

Dans ce domaine essentiel pour l'avenir de la langue, le Conseil exécutif entend prendre des initiatives nouvelles et définir des objectifs ambitieux

Malgré une nette progression de l'enseignement bilingue, mon sentiment est qu'aujourd'hui on atteint les limites d'un système :

- Elles se situent tout d'abord au niveau des ressources humaines et il s'agit désormais d'agir sur la formation des maîtres.
- Elles tiennent également au statut de la langue dans l'enseignement : non obligation, faible valorisation de l'option en second degré, globalisation des moyens horaires, bilinguisme non paritaire, performance du bilinguisme insuffisante en collège, où il est rare que plusieurs matières soient enseignées en langue corse, ...
- Elles sont liées aussi à la diffusion encore insuffisante du système bilingue, pour lequel le « droit d'accès » n'est pas encore garanti à tous. En particulier, la généralisation du bilinguisme en maternelle ne s'applique encore qu'aux écoles maternelles stricto sensu. Elle devra concerner progressivement tous les élèves scolarisés en maternelle (qu'ils soient en sections maternelles ou en classes uniques).

NOUVELLES INITIATIVES POUR LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT BILINGUE

En partenariat avec le Rectorat et l'Université nous devons désormais nous attacher à développer de nouvelles pistes de développement. Cela concerne :

- **LA FORMATION DES ENSEIGNANTS** : à cet effet, prochainement, va se tenir la réunion d'un groupe de travail formation associant la CTC, où des pistes seront dégagées. Bien que cela ne relève pas de nos compétences, nous sommes prêts à nous engager sur des mesures concrètes si des propositions précises nous sont faites.
- **L'IMMERSION** : l'expérimentation de l'immersion en classe maternelle (le corse à trois/quarts du temps) est possible. Je souhaiterais que cela soit mis en place et évalué dans les écoles volontaires. L'immersion dans les petites classes est le meilleur garant d'un bilinguisme équilibré à la fin de la scolarité. Cela se vérifie en Bretagne, en Catalogne comme au pays basque. Il serait souhaitable que la loi permette enfin l'enseignement bilingue immersif dans les établissements publics, comme le ministre Jack Lang avait tenté de le faire. **Nous le demanderons dans le cadre des adaptations législatives et réglementaires pour la Corse (*)**.
- **« UN MAITRE, UNE LANGUE »** : de même, le système « un maître, une langue » prévu par le PRDF pourrait être développé en Corse, après les premières expérimentations menées. Il a un double avantage : qualitatif (la parité horaire des deux langues est respectée) et quantitatif (avec un maître habilité, deux classes bilingues peuvent fonctionner, car les maîtres de corse et de français se partagent les classes).
- **LE STATUT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE CORSE** : Dans ce domaine, il est de notre devoir de sortir de l'ambiguïté ; s'il revêt un caractère « optionnel », 98% des élèves du premier degré reçoivent un enseignement de la langue et 83% des sixièmes !

Je considère qu'en Corse la langue corse doit faire partie du « socle » commun de connaissances des élèves. En cohérence avec la **loi du 22 janvier 2002** et notre volonté de renforcer la cohésion sociale et la réussite scolaire des élèves, il me paraît nécessaire aujourd'hui que **l'enseignement de trois heures hebdomadaire soit reconnu obligatoire dans les filières non bilingues au moins dans un premier temps de la maternelle à la cinquième**. Ceci demande évidemment un important travail de concertation avec les autorités académiques.

() Dans ce cas particulier, il s'agit d'adapter la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française (dite Loi Toubon).*

ARTICULATION PETITE ENFANCE / ECOLE

La présence de la langue corse dans le secteur petite enfance doit être renforcée.

D'ores et déjà, la CTC s'est engagée en partenariat avec le CNFPT dans une action de formation in situ des personnels évoluant dans ces structures. Au-delà, je m'attache à trouver les voies et moyens d'assurer le bain linguistique dans les crèches en les impliquant dans un plan de développement cohérent.

DES OUTILS PEDAGOGIQUES PERFORMANTS

En matière de création et de diffusion d'outils pédagogiques performants, notre action s'appuiera sur trois piliers :

- ✓ La convention avec le CRDP, que nous renouvelons cette année et que nous présentons devant cette assemblée, avec des priorités affirmées (cadre européen commun de référence pour les langues favorisant les compétences d'expression active, outils numériques, audiovisuel...).
- ✓ L'appel à projets dans le domaine de l'édition pédagogique et le soutien à des « programmes » novateurs.
- ✓ L'achat et la distribution d'ouvrages en langue corse dans les écoles.

DU BILINGUISME AU PLURILINGUISME

Le bilinguisme prépare naturellement au plurilinguisme, facteur d'ouverture.

Une part importante du budget *FURMAZIONE LINGUISTICA* est chaque année consacrée aux séjours scolaires en méditerranée romane. Le bénéfice de ce type d'actions est patent : l'approche d'autres langues romanes en situation de communication fait prendre conscience aux élèves de l'intérêt d'apprendre le corse et de son appartenance à une vaste famille de langues (plus d'un milliard de locuteurs). C'est un axe que je souhaite voir se développer.

À l'horizon 2020, les enfants sortant de la scolarité obligatoire devront disposer d'un bagage linguistique conséquent pour s'insérer dans le monde du travail. À l'instar d'autres régions européennes, nous avons pour objectif le 2+2, c'est-à-dire une maîtrise très aisée du français et du corse de type locuteur natif, mais aussi une connaissance de niveau B2 pour deux autres langues vivantes.

FORMATION DES ADULTES ET CERTIFICATION

Le *Certificatu di lingua corsa* a désormais trois ans. Une cinquantaine d'adultes voient chaque année leurs connaissances attestées. Notre ambition est de décupler ce chiffre en fixant un objectif de 500 certifiés fin 2013. A cet effet, il convient d'inscrire au *Certificatu* chaque stagiaire suivant un module de langue corse et inscrit dans une formation professionnalisante.

Il est vrai que cet objectif nécessite que soient trouvés les voies et moyens d'une réelle « utilité sociale » de cette certification. Il convient notamment de réunir les acteurs économiques de la Corse et les services de l'Etat concernés pour faire accepter l'idée de l'introduction, là où le besoin se fait sentir, de la mention « langue corse souhaitée » dans les propositions d'emploi, sans que cela ne soit considéré comme de la discrimination. Une des mesures de la *Cartula* niveau 3 dans les communes le propose d'ailleurs pour certains emplois. De nombreuses communes du pays basque français le font déjà, sans que cela ne soulève de problème.

Concernant la formation des adultes, nous allons prochainement lancer deux appels d'offres pour que des cours de préparation au *Certificatu* soient donnés dans les différentes régions de l'Ile. L'un de niveau A1 en cours du soir, l'autre par la pratique de stages immersifs pour les niveaux supérieurs.

INTEGRATION DE LA LANGUE CORSE DANS TOUTES LES FORMATIONS FINANCEES PAR LA CTC

L'objectif est d'accompagner le développement de l'usage de la langue corse dans tous les domaines de la vie sociale, prioritairement dans le secteur de la petite enfance, des loisirs jeunesse, dans celui du sanitaire et social, dans l'agriculture, dans le tourisme et dans le patrimoine et la culture.

Pour ce qui concerne les CFA, lors de la précédente année scolaire, trois sur cinq ont pu mener les actions prévues en langue corse. L'objectif est de proposer à l'avenir des formations bilingues dans la totalité des CFA de Corse.

IV - DIFFUSION DE LA LANGUE :

Il nous faut irriguer toujours plus le territoire, dynamiser les dispositifs, mettre en cohérence les actions, mutualiser les ressources, toucher tous les secteurs d'activité.

Le Plan d'aménagement et de développement linguistique pour la langue corse 2007-2013 propose la mise en place d'outils structurants afin de promouvoir l'utilisation et la visibilité du corse dans l'espace public. Bien entendu, l'efficacité de ces outils dépend directement du degré de mobilisation des principaux acteurs, mobilisation qui ne peut se réduire à une démarche simplement administrative.

DYNAMISATION DU DISPOSITIF DE LA CHARTE

Il en est ainsi du dispositif de la *Cartula di a lingua corsa* proposée aux collectivités locales, services publics, entreprises, associations... : à partir d'un ensemble de principes et d'engagements communs, il s'agit de déterminer les actions concrètes à mettre en place selon le niveau souhaité (3 niveaux possibles selon la nature des actions).

La Charte a été soumise en priorité aux communes; à ce jour, le nombre de signataires est de quarante-sept.

Nous avons relancé la sensibilisation des communes et mobilisons les différents acteurs de la société à la signature de la Charte, dans la perspective d'une société bilingue. L'exemple du CNFPT qui forme les personnels des collectivités territoriales, du Sporting Club de Bastia et de la Ligue corse des échecs, qui touchent des milliers de personnes, sera bientôt suivi par de nombreux partenaires.

U Viscuvatu est la première commune à avoir reçu son « diplôme » le 14 mai 2011, ayant réalisé tous ses engagements.

Mon objectif est qu'à la fin 2013, 50 % des communes, 100 % des communautés de communes, 100 entreprises importantes, 100 associations d'envergure régionale aient adhéré à la *Cartula*. Nous saisissons en priorité toutes les fédérations et les Chambres consulaires.

D'autres institutions ou services publics seront également sollicités.

Un règlement d'aides aux Communes doit être élaboré rapidement pour accompagner celles qui engagent des dépenses d'investissement liées à la mise en œuvre de la Charte.

RELANCE DU DISPOSITIF DES CASE DI A LINGUA

L'objectif qualitatif de cette action n°VIII du Plan Stratégique est de : « *Permettre l'implantation territoriale de la politique linguistique et favoriser les initiatives porteuses existantes; mettre en réseau les acteurs culturels agissant au service de la langue corse dans les « territoires de projet » et au niveau régional* »

À la suite des multiples contacts établis, la démarche a commencé à prendre forme en Balagne (au travers d'une convention adoptée par une dizaine d'associations, le syndicat mixte et le Conseil de développement du Pays de Balagne) et dans le Nebbiu (constitution d'une fédération d'associations). Après une première tentative, la démarche a repris à Corti-Centru Corsica. Ces trois territoires constituent l'objet de la démarche d'expérimentation préconisée par le comité scientifique et seront particulièrement suivis afin de trouver les réponses aux multiples questions en suspens. À moyen terme, devraient prendre forme les *Case* de la Côte orientale, de Castagniccia et du Sartinese (sans préjudice du nom qu'elles adopteront).

Notre objectif est de couvrir l'ensemble du territoire d'ici fin 2013, ou de constituer dix *Case* sur des territoires pertinents. Il importe notamment, ici comme pour la Charte, de développer l'ingénierie en accompagnement de ces projets pionniers.

PARRAINAGE ET ACCUEIL LINGUISTIQUE

Un des écueils pour les non corsophones est la tendance des corsophones à parler français lorsqu'ils ont affaire à un inconnu, à un non Corse ou à un apprenant. Au-delà des stages et des moyens de formation, il s'agit donc d'organiser un parrainage linguistique comme cela se fait en Catalogne, où l'on encourage la formation de « couples linguistiques » pour offrir aux nouveaux arrivants des espaces de conversation dans la langue. Les « *case di a lingua* » peuvent jouer un rôle dans la mobilisation d'un réseau de bénévoles corsophones par micro-région. Le changement de statut de la langue corse devra également nous inciter à réfléchir à l'accueil linguistique des élèves arrivant de l'extérieur, sur le modèle des classes d'accueil des centres éducatifs catalans.

COORDINATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE AU SEIN DE LA CTC

La politique linguistique de la CTC n'aurait pas d'efficacité s'il ne s'agissait que de développer des programmes spécifiques à la Direction de la langue corse. Elle ne prend tout son sens que par la cohérence des politiques territoriales dans leur prise en compte de cette dimension linguistique. Le Conseil Exécutif qui travaille dans la collégialité s'y engage.

C'est déjà le cas pour les signalétiques de la CTC ou la politique de formation professionnelle, cela sera systématisé et renforcé en ce qui concerne la formation des personnels, la formation des élus, la communication institutionnelle, les offices et agences, les actes, ou les aides sectorielles : Culture, Patrimoine, Jeunesse, mais aussi communes, associations.

L'un des outils que je compte développer à cet égard est celui de l'éco-socio-conditionnalité des aides, en cours d'étude. L'utilisation de la langue corse devra être un des critères de socio-conditionnalité des aides et le dispositif devra déboucher sur une forte incitation au bilinguisme.

Un **GUIDE DES AIDES** complétera ces règlements, afin que les porteurs de projets relatifs à la langue corse dans les différents domaines puissent avoir une bonne lisibilité des possibilités de soutien mobilisables.

DEVELOPPEMENT DU DOUBLAGE ET DE SA PROFESSIONNALISATION

La présence de la langue doit être effective partout et en tous lieux. Elle est relativement rare dans les productions audiovisuelles, en tous cas pour ce qui est des longs métrages. Une expérience menée récemment, le doublage d'un film francophone, a révélé l'intérêt porté à cette démarche. Aussi, notre action dans ce domaine va porter sur deux aspects :

- La formation des comédiens de métier à la spécialisation en matière de doublage.
- Le soutien à des projets émanant des acteurs de la filière, c'est-à-dire doublage de DVD et de films en salle.

V - PROMOTION ET COMMUNICATION :

Il me semble qu'il nous faut créer de l'événement autour de la langue et du plurilinguisme, faire connaître les ressources et les créations culturelles, informer et communiquer sur la langue et la politique linguistique.

Bien souvent, la langue pâtit de représentations archaïques, de manque d'information et de valorisation. Par ailleurs, le public ne sait pas toujours où s'adresser pour ses besoins d'apprentissage ou de conseil.

Il importe également de médiatiser les actions les plus porteuses pour qu'elles se diffusent.

EVENEMENTIEL

Festa di a lingua

Le Plan stratégique prévoit une *Ghjurnata di a Lingua* qui pour l'heure n'existe qu'à Portivechju, à l'initiative de la commune, signataire de la *Cartula*. Deux journées se sont déroulées cette année (9 et 10 juin) auxquelles mes services ont participé.

J'ai demandé au service du *Cunsigliu linguisticu* de coordonner une *Festa di a lingua* qui pourrait couvrir une semaine dans toute la Corse, à partir de 2012, probablement la deuxième semaine de juin.

Elle a pour objectifs de :

- sensibiliser le public à l'apprentissage du corse
- promouvoir la littérature, le spectacle vivant, les recherches, le patrimoine en langue corse
- encourager l'apprentissage et l'utilisation de la langue corse dans le domaine professionnel
- Valoriser et partager les meilleures pratiques

Ghjurnate « Linguimondi »

J'ai souhaité dès cette année participer à la « Journée européenne des langues » du 26 septembre, qui a pour but de sensibiliser le grand public à l'importance de l'apprentissage des langues, à l'intérêt du plurilinguisme et à la promotion de la diversité culturelle et linguistique.

C'est pourquoi les 24 & 25 septembre prochains, nous associerons la Ville de Bastia pour des « Ghjurnate Linguimondi », ponctuée de manifestations diverses, artistiques, festives, activités grand public, exposition de ressources, rencontres, destinées à donner envie au public d'aller à la découverte des langues.

Nous participerons ainsi désormais tous les ans à la Journée européenne des langues, en nous associant à de nombreux partenaires, de Corse et d'autres régions d'Europe.

Festival des langues minoritaires (Corti)

J'ai souhaité également que soit organisé à Corti un événement d'envergure relatif aux langues minoritaires. Il mettra en exergue la littérature, la musique, le théâtre, les arts, et les débats sur les politiques linguistiques.

EXPOSITIONS ANNUELLES

Chaque année le service du *Cunsigliu linguisticu* mettra en place une grande exposition itinérante, qui pourra concerner par exemple la découverte d'un auteur de langue corse ou d'un groupe d'auteurs.

Des événements ponctueront l'année en complément de l'exposition : séminaires, conférences, rééditions d'œuvres, rencontres avec les scolaires, spectacles, ...

VULGARISATION ET INFORMATION

La CTC poursuivra et amplifiera sa politique de communication en direction du grand public :

Aux documents relatifs à l'enseignement de la langue destinés aux parents (Fiche CM2/6^{ème}, Brochure « *imparemu u corsu* »), à la brochure sur la Charte de la langue, aux autocollants « *Quì parlemu corsu* », s'ajouteront d'autres outils de promotions :

- Affiche dans les collèges et page de communication sur les « *5 ragioni di cuntinuà u corsu in liceu* »
- Brochure générale d'information sur la langue,
- Documents destinés aux professionnels de la petite enfance et aux parents de jeunes enfants,
- Flyer « *Maestranza* »,
- Brochure relative au BAFA lingua corsa...

DEVELOPPEMENT D'UN PARTENARIAT AVEC LES MEDIA

La diffusion de la langue corse passe nécessairement par les Media, où sa place demeure relativement marginale.

A la suite de l'avenant à la convention avec France 3 Via Stella, qui devrait permettre de nouveaux développements pour la langue corse, la CTC étudiera un partenariat avec d'autres Media et étudiera notamment une *Cartula di a lingua* spécifique dans ce domaine, tout en incitant à la formation de leurs personnels à l'utilisation de la langue corse. Cela passera notamment par l'élaboration de terminologies appropriées, dans le cadre des activités animées par le service du *Cunsigliu linguisticu*.